

Anne Lévy, directrice de l'Office fédéral de la santé publique

«Freiner la hausse des coûts de la santé reste un défi perpétuel»

Interviewée par infosantésuisse, Anne Lévy, directrice de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), explique comment la Confédération entend lutter contre l'augmentation des coûts de la santé et mise sur des mesures d'amélioration de la qualité et de la numérisation pour y parvenir.

Quelles sont les mesures envisagées par l'OFSP pour stabiliser les primes?

Comme les primes suivent les coûts, nos mesures ciblent ces derniers. Et nous avons déjà obtenu beaucoup de résultats: les baisses de prix de certains médicaments ont permis d'économiser 1,2 milliard de francs et nous misons sur 100 millions de francs supplémentaires lors des négociations à venir. Nous ciblons aussi les médicaments onéreux, protégés par un brevet. Par ailleurs, des adaptations des tarifs des laboratoires ont permis d'économiser près de 140 millions de francs.

Les «Health Technology Assessments», qui permettent de vérifier si des prestations médicales sont efficaces, appropriées et économiques et relèvent ainsi de l'assurance de base, ont également une incidence directe sur les coûts. A ce jour, elles ont permis d'économiser 75 millions de francs.

A l'opposé, nous sommes confrontés à une hausse des coûts qui s'explique par le progrès médical et le fait que la population suisse atteint un âge de plus en plus avancé.

Qu'en est-il de la prévention?

Les mesures de prévention agissent indirectement sur les coûts et contribuent ainsi à freiner leur hausse. On peut citer, par exemple, la promotion de

la santé en faveur de laquelle les assurances s'engagent activement, ce dont nous nous félicitons. Ou l'interdiction de la publicité pour le tabac que le Conseil fédéral a transmise au Parlement fin mai. Car le tabagisme est à l'origine de coûts considérables qui s'élèvent à 3 milliards de francs par an rien que pour les traitements médicaux.

Selon des calculs de santésuisse, le Conseil fédéral pourrait économiser environ 1,4 milliard de francs avec des mesures relativement rapides à mettre en œuvre. L'OFSP en appliquera-t-il certaines prochainement?

Dans les domaines précédemment évoqués, nous exploitons au maximum notre marge de manœuvre. Toutefois, il n'y a pas une mesure précise ou un acteur précis capable de faire baisser une fois pour toutes les coûts de santé comme par magie. De nombreuses mesures et le concours de tous les acteurs sont indispensables. Le principe de «l'ambu-

«Comme les primes suivent les coûts, nos mesures ciblent ces derniers»

latoire avant le stationnaire», par exemple, est très judicieux, mais à condition d'être appliqué correctement. En renonçant volontairement à des actes d'imagerie redondants, à des analyses biologiques médicalement superflues ou à des médicaments inutilisés qui finissent à la poubelle, on réalisera beaucoup d'économies. Le dossier électronique du patient (DEP) est un outil précieux dans ce contexte, car il donne aux patients et aux professionnels de santé autorisés une vue d'ensemble des diagnostics et traitements déjà réalisés.



Le principe de l'ambulatoire avant le stationnaire est très judicieux s'il est bien appliqué.

De plus, nous suivons de près les mesures de maîtrise des coûts du Conseil fédéral. Certaines sont déjà mises en œuvre, d'autres sont encore en cours d'examen au Parlement.. Une chose est sûre, freiner la hausse des coûts de la santé reste un défi perpétuel avec un objectif clair: notre système de santé de haute qualité doit rester abordable pour tous.

À quelles mesures d'amélioration de la qualité des prestations médicales les payeurs de primes peuvent-ils s'attendre dans un proche avenir?

L'accent est mis sur la sécurité des patients et la qualité des soins. Un patient sur dix, en moyenne, est victime d'un événement indésirable pendant un séjour à l'hôpital, qui entraîne non seulement beaucoup de souffrance, mais aussi des coûts correspondants. C'est là qu'entrent en jeu la stratégie de qualité et les objectifs quadriennaux du Conseil fédéral. Il est notamment prévu de développer une culture constructive de l'erreur et d'obliger les fournisseurs de prestations à mettre en place des systèmes de gestion de la qualité. Les conventions pas-

sées entre les associations de fournisseurs de prestations et les assureurs donnent à ces objectifs de qualité un caractère contraignant dans toute la Suisse.

La numérisation va-t-elle contribuer à améliorer la qualité?

Oui, DigiSanté, la stratégie de transformation numérique du système de santé, représente une avancée importante. Plus l'accès aux données de santé est simple et sécurisé, plus les avantages sont grands pour tous: les patients, les proches et le personnel de santé, qui a moins de tâches administratives à gérer et davantage de temps à consacrer aux patients. • **Interview: Sandra Escher Clauss**